

Guide explicatif : à savoir sur la modification de VAE / vélos électriques 25

Les VAE/vélos électriques 25 sont conçus pour un régime de puissance continu de 250 watts et limités à une vitesse maximale par construction avec assistance électrique de 25 km/h.

Ce n'est que s'ils respectent ces limites qu'ils sont considérés comme vélos conformes au code de la route. (§ 63a alinéa 2, code de la route allemand (StVZO), renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays).

Toute augmentation de la puissance et/ou de la vitesse spécifique au-delà de ces limites entraîne la classification du véhicule dans la catégorie des véhicules motorisés.

Les conséquences sont les suivantes*:

- > homologation obligatoire
- > nécessité de posséder un permis de conduire (classe en fonction de la vitesse maximale)
- > nécessité de posséder une assurance (vignette d'assurance)
- > obligation de porter un casque
- > interdiction d'utiliser les pistes cyclables
- > fourniture d'un justificatif de résistance à l'utilisation de tous les composants relevant de la sécurité

Les conséquences juridiques possibles en cas de modification sont les suivantes pour les utilisateurs* :

- > infraction et amende
- > infraction pénale (§ 21 de la loi allemande sur la circulation routière : « conduite sans permis », infraction à l'assurance obligatoire)
- > **Attention : en cas de récidive, possibilité d'inscription dans le casier judiciaire (déjà condamné !)**
- > En cas d'infraction à § 21 de la loi allemande sur la circulation routière : retrait du permis de conduire
- > perte de la couverture d'assurance (obligation de responsabilité civile)
- > perte de la garantie légale contre les vices cachés et des droits à garantie
- > perte du permis de conduire
- > régulièrement, part de responsabilité en cas d'accident

Les conséquences juridiques possibles en cas de modification sont les suivantes pour les revendeurs* :

- > complicité de délit, participation à une infraction
- > responsabilité du vendeur engagée pour les dommages corporels et matériels
- > perte de la couverture par l'assurance responsabilité civile professionnelle

Réalisation graphique : zedler.de

Version : 07/2018

* pour l'Allemagne, renseignez-vous sur la législation en vigueur dans votre pays



Ceci est la traduction du guide explicatif original élaboré par ZIV, VSF en collaboration avec Zedler-Institut et BIV, l'association faitière allemande des mécaniciens-cycles (Leitfaden: Wissenswertes über Tuning von Pedelecs/E-Bikes 25) mises à jour en 2018. En cas de doute, la version originale allemande fait foi.

Les présentes lignes directrices ont été établies avec l'aide des experts des associations / entreprises suivants (par ordre alphabétique) :



velotech.de
tests ■ consulting ■ certificates



zedler-Institut
Technology and Passion for Bicycles

